

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00310

Numéro SIREN : 830 411 963

Nom ou dénomination : RORUMACE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003592

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DUNKERQUE

Date : 30/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003592**
n° de gestion : **2017B00310**
n° SIREN : **830 411 963 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 30/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

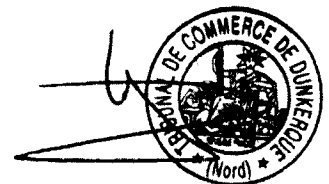
RORUMACE - Sarl
6-7 Digue des Alliés 59140 DUNKERQUE France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-5902/T-DEPOT-
ACTE/I-317023

Désignation de l'entreprise <u>SARL RORUMACE</u>					Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>6-7 digue des Alliés 59240 DUNKERQUE</u>							
Numéro SIRET* <u>8 3 0 4 1 1 9 6 3 0 0 0 2 8</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
					Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	43 180	012	43 180	
		Autres*	014	1 347	016	223	
	Immobilisations corporelles*		028	91 872	030	68 615	
	Immobilisations financières* (1)		040	8 181	042	8 181	
	Total I (5)		044	144 581	048	120 200	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	10 755	062	10 755	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	19 023	074	19 023	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	61 806	086	61 806	
	Charges constatées d'avance *		092	320	094	320	
	Total II		096	91 906	098	91 906	
	Total général (I + II)		110	236 487	112	212 106	
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	15 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131	1 500		
	Report à nouveau			134	(3 207)		
	Résultat de l'exercice			136	15 488		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	28 781			
Provisions pour risques et charges			Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	74 998		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	32 263		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	76 062		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	183 324			
Total général (I + II + III)			180	212 106			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	30 961	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	30 349	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL RORUMACE

du 01/01/2019

Adresse 6-7 digue des Alliés 59240 DUNKERQUE

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		479
Total		479

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	479	– de l'exercice 2019.. ⑩	3 872
– de l'exercice précédent ⑩	156	– de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À <u>DUNKERQUE</u> , le <u>31/03/2020</u>	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL RORUMACENéant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2019**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	810 121	
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217		218	14 932	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 526	
Autres produits				230	38		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	829 619	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	300 032	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(1 855)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 5 280 - mobilier : 4 468)			242	154 067	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	5 679	244	23 215	
	Rémunérations du personnel*				250	262 762	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	51 579	
	Dotations aux amortissements*				254	13 016	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	1 706	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	804 524	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	25 094	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294	7 255	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	1 769
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	581	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	15 488	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	15 488	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	971		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	1 143
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	17 602	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 13 730		dont imputés sur le résultat :		360	13 730	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	3 872	
					372		

SARL RORUMACE
6-7 digue des Alliés
59240 DUNKERQUE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL RORUMACE								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	43 180	402		404		406	43 180		
	Autres	410	1 347	412		414		416	1 347		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 082	442	9 568	444		446	33 650		
	Installations générales agencements divers	450	28 727	452	12 373	454		456	41 100		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 712	472	8 407	474		476	17 120		
Immobilisations financières		480	8 181	482		484		486	8 181		
TOTAL		490	114 231	492	30 349	494		496	144 581		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	675	502	449	504		506	1 124		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 915	532	5 570	534		536	11 485		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 509	542	3 482	544		546	4 992		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 263	562	3 514	564		566	6 778		
TOTAL		570	11 364	572	13 016	574		576	24 380		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL RORUMACE

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES	III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits imputés	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	

IV DIVERS
Primes et cotisations complémentaires facultatives
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS
N° du centre de gestion agréé
Montant de la TVA collectée
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL RORUMACE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	11
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	825 054
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	825 054

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	23
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 526
Variation positive des stocks	111	1 855
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	15
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	6 420

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	347 776
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	40 732
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1 706
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	390 215

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	441 258
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	441 258
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	825 054
Effectifs au sens de la CVAE	023	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 160 3 1 // 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	186	/ / / / / / / / / / / / / / / /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

8 3 0 4 1 1 9 6 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL RORUMACE

ADRESSE (voie)

6-7 digue des Alliés

CODE POSTAL

59240

VILLE

DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DEBOUDT Prénom(s) Cédric
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150
 Naissance : Date 09/04/1977 N° Département 59 Commune DUNKERQUE Pays FRANCE
 Adresse : N° 11 Voie rue Alphonse Daudet
 Code Postal 59229 Commune TETEGHEM Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 3 0 4 1 1 9 6 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL RORUMACE

ADRESSE (voie) 6-7 digue des Alliés

CODE POSTAL 59240

VILLE DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SARL RORUMACE
830411963 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SARL RORUMACE

6-7 digue des Alliés

59240 DUNKERQUE

[illegible]

CA20CHAAVA

59240 DUNKERQUE

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

	SARL RORUMACE
	6-7 digue des Alliés
	59240 DUNKERQUE
Numéro SIRET du principal établissement	83041196300028
Code APE	5610A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

6-7 digue de Mer

59240 DUNKERQUE

FRANCE

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	17 602
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	13 730
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	3 872
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	3 872

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL RORUMACE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 212 106 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15 489 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le CICE à permis d'améliorer le fond de roulement

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 528			44 528
Immobilisations corporelles	61 523	30 349		91 872
Immobilisations financières	8 181			8 181
Immobilisations incorporelles	675	449		1 124
Immobilisations corporelles	10 690	12 567		23 257
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		30 349		30 349
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	223	
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	43 180
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 526 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 181		8 181
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	19 024	19 024	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	321	321	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euro décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euro.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 183 325 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	27 737	27 737		
– à plus de 1 an à l'origine	47 261	16 300	30 961	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 264	32 264		
Dettes fiscales et sociales	75 085	75 085		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	978	978		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 927			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 182			
(**) Dont envers les associés	978			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 978 euro.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	
Banque – Intérêts courus à payer	
Dettes provis. pr congés à payer	
Charges sociales s/congés à payer	2 818
URSSAF 2019	7 868
Charges fiscales s/congés à payer	86
Etat – autres charges à payer	

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance			

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 181		8 181
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	19 024	19 024	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	321	321	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	27 737	27 737		
– à plus de 1 an à l'origine	47 261	16 300	30 961	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 264	32 264		
Dettes fiscales et sociales	75 085	75 085		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	978	978		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 927			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 182			
(**) Dont envers les associés	978			

Capital social et charges à payer**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
168840 – Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	19	
518100 – Banque – Intérêts courus à payer	31	566
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	50	566
Emprunts et dettes financières divers		
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	6 861	2 120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 861	2 120
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	15 459	9 662
438200 – Charges sociales s/congés à payer	2 818	2 566
438602 – URSSAF 2019	7 868	
448200 – Charges fiscales s/congés à payer	86	119
448600 – Etat – autres charges à payer	13 585	2 889
Dettes fiscales et sociales	39 816	15 236
Autres dettes		

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
486000 – Charges constatées d'avance	321	425
Charges constatées d'avance	321	425

SARL RORUMACE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15 000 €

Siège social :

**6-7 Digue des Alliés
59240 DUNKERQUE**

RCS DUNKERQUE 830 411 963

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 19 juin, au siège social, Monsieur DEBOUDT Cédric, associé unique de la Société à responsabilité limitée SARL RORUMACE au capital de 15 000 € dont le siège social est à DUNKERQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le no DUNKERQUE 830 411 963 et gérant de ladite société,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ QUE :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 15 488 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 488 €:

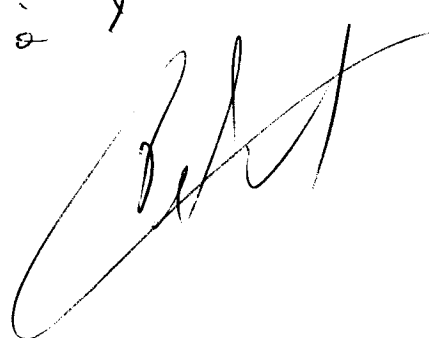
- Report à nouveau 3 207 €
- Autres réserves.....12 281 €

Troisième décision :

L'associé unique déclare approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce et présentées dans le rapport spécial de la gérance.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

*Certifié
conforme à l'original*

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, possibly 'J. L. L.', written over a horizontal line.